

Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 13 février 2023 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Timothée Fontolliet, Ahmed Jama, Joëlle Bertossa, Pierre-Yves Bosshard, Patrizia de Saab D'Amore, Théo Keel, Christel Saura et Dorothee Marthaler Ghidoni: «Un budget participatif pour les habitants des Pâquis».

30 janvier 2024

A. Rapport de majorité de M^{me} Laurence Corpataux.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 mars 2023. La commission s'est réunie, sous la présidence de M^{me} Livia Zbinden, le 6 avril 2023, et sous celle de M. Christian Zaugg, les 31 août, 23 novembre, 14 et 21 décembre 2023. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Patricia Brito Leitao, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Note de la rapporteuse: comme le PRD-324 pose un cadre général à un projet pilote (PRD-327), la commission a décidé de faire des auditions communes. Ainsi le contenu de chacun des rapports est très similaire. Ce qui diffère sont: l'audition du motionnaire principal, une partie de l'audition du DACM, les amendements et votes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

En décembre 2016, le département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève publiait ses «lignes directrices» pour la «participation en Ville de Genève». Ces «lignes directrices» posent le cadre de l'application en Ville de Genève de trois textes fondamentaux: la Constitution genevoise, tout d'abord, qui dans son article 134 prescrit que «les communes encouragent la population à participer à l'élaboration de la planification et des décisions communales»; la Charte d'Aalborg des villes européennes et la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville, ensuite, qui posent le principe de la «gouvernance participative». Dans ce cadre, la Ville se donne pour tâche «d'évaluer l'opportunité de lancer une démarche participative sur tout sujet relevant de ses compétences», par exemple (et c'est ce qui inspire notre proposition) «lorsqu'un territoire appelle des améliorations touchant plusieurs aspects de sa qualité de vie». Le territoire ici concerné

est le quartier des Pâquis, et il nous paraît difficilement contestable qu’il «appelle des améliorations touchant plusieurs aspects de sa qualité de vie».

Quant à la participation des habitantes et habitants du quartier, comme l’exprime le Conseil administratif dans sa réponse à la motion M-1642, «Faites votre ville: pour un budget participatif», elle doit permettre «une implication pleine et entière (co-construction et co-décision d’un projet ou d’une démarche), selon des règles négociées et définies à l’avance». Dans sa réponse, le Conseil administratif liste plusieurs démarches de projets participatifs, ciblés sur des catégories spécifiques de population (petite enfance et enfance), des secteurs spécifiques de l’action municipale (écoles).

La rédaction de la présente proposition s’inspire de celle de la motion M-1642 acceptée par le Conseil municipal le 6 octobre 2021, et de la réponse qui lui a été donnée par le Conseil administratif le 18 janvier 2022. La motion incitait à développer des projets-pilotes de budgets participatifs sans limites de localisation. Notre proposition cible en revanche un quartier, pour lequel une motion (M-1718) demandant «un plan d’action immédiat et spécifique pour les Pâquis» a été déposée en juin dernier, et renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse du Conseil municipal.

La présente proposition s’inscrit également dans le prolongement de cette motion, en proposant de permettre des aménagements matériels dans le quartier, définis par les habitantes et habitants, dont certains ont été évoqués dans la motion M-1718: création de zones de rencontre hors murs et dans les murs pour les jeunes habitants, investissements dans la végétalisation et l’embellissement du quartier. Les projets concernés par notre proposition seraient exclusivement de tels projets d’aménagement, d’où leur transmission au département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité de la Ville de Genève.

L’information à la population de l’ouverture à la proposition de projets pourrait être faite par la Maison de quartier des Pâquis et les services municipaux du quartier, la récolte des projets et leur transmission au département par la Maison de quartier.

Considérant:

- les «lignes directrices» du département de la cohésion sociale et de la solidarité pour la «participation en Ville de Genève»;
- l’article 134 de la Constitution genevoise;
- la Charte d’Aalborg des villes européennes et la Charte européenne des droits de l’homme dans la ville;
- les motions M-1642 et M-1718,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant de 200 000 francs destiné à financer, dans le cadre d'un projet pilote de budget participatif, des projets de collectifs d'habitants et d'associations des Pâquis (défini par les limites de l'arrondissement électoral), à raison d'un maximum de 20 000 francs par projet:

- les projets doivent être proposés par des collectifs ad hoc ou des associations existantes. Ils doivent être chapeautés par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité;
- toute personne physique, majeure ou mineure, sans considération de son statut légal à Genève, peut être membre du collectif ad hoc proposant le projet;
- après étude des projets sous leur aspect technique (réalisation), financier et légal (respect des limites des compétences municipales) par le département, leur mise en œuvre sera assurée en commun par leurs auteurs et les services municipaux idoines.

Art. 2. – Les charges prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2023.

Séance du 6 avril 2023

Audition de M. Pascal Holenweg, auteur du projet de délibération PRD-327

M. Holenweg résume le projet de délibération PRD-327 et énonce que c'est l'application du projet de délibération PRD-324 au quartier des Pâquis qui présente un tissu associatif assez dense et divers. La question s'est posée de savoir si la présence d'un tissu associatif fort dans le quartier choisi était importante pour le bon déroulement du projet pilote, les budgets participatifs pouvant créer un tissu associatif.

La proposition est de 200 000 francs pour un test sur une année, à raison de 20 000 francs par projet. En fonction des résultats, l'exercice serait reproduit dans

d'autres quartiers. C'est en quelque sorte un test de mise en œuvre des budgets participatifs en choisissant le quartier qui semblait convenir le mieux.

Questions des commissaires

S'agit-il bien de faire un essai de budget participatif dans un quartier où le tissu associatif est dense?

M. Holenweg répond que la présence d'un tissu associatif dense et actif est une condition de la validité du test.

La densité du tissu associatif implique-t-elle forcément une force de proposition?

Selon M. Holenweg, il peut y avoir des propositions qui émanent de quartiers qui ont un tissu associatif faible. Les Pâquis semblaient être un quartier où le test serait le plus simple à mettre en place, car il a un fort tissu associatif, mais également où le test serait utile, notamment parce que c'est un quartier qui a besoin d'aménagements dans tous les domaines.

Lors de l'audition de l'association Bien vivre aux Pâquis (BVP) sur un autre objet, les auditionnés ont affirmé vouloir que la Ville prenne le relais, n'est-ce pas contradictoire avec le projet?

M. Holenweg précise que c'est la raison pour laquelle les associations ne sont pas laissées seules: les projets sont coréalisés par la Ville et les habitant-e-s.

Les projets concernés sont-ils des projets d'aménagement urbain?

Pour M. Holenweg, il est possible de modifier l'article 1 en indiquant simplement «par les départements compétents». Comme la proposition a été renvoyée à la CCSJ, cela suppose que certains projets devront être chapeautés par le département de la cohésion sociale.

Une fois que le projet est défini, un crédit doit-il être voté?

M. Holenweg précise que ce sont les 20 000 francs évoqués précédemment. Il ajoute qu'une fois que le projet est accepté, il est réalisé par les habitant-e-s et la Ville sans passer par le Conseil municipal, qui ne se prononce que sur l'enveloppe globale.

Quels sont les exemples de projets pour les Pâquis mentionnés dans les différentes discussions?

M. Holenweg répond qu'il y a les aménagements de la rue du Môle et des végétalisations par exemple. Une partie de l'aménagement du préau de l'école aurait pu faire l'objet du budget participatif. Parmi les projets lausannois retenus, il

y avait un projet de formation aux migrant-e-s à des cuisines typiques de leur pays, un projet de rencontres comportant des repas intergénérationnels et des aménagements de jardins potagers. La dépense maximale proposée est de 20 000 francs par projet, mais le montant peut être modifié.

Comment donner les moyens aux personnes qui n'ont pas les outils mais l'envie de mettre en place des projets de les réaliser, notamment dans des quartiers où il y a peu de tissu associatif?

M. Holenweg répond que c'est l'enjeu de l'information. C'est la raison pour laquelle il y a un budget important pour la communication dans le projet de délibération PRD-324. Dans un quartier comme les Pâquis, il y a de nombreux lieux d'information. Il faut une bonne communication pour éviter que les projets ne soient défendus par les associations qui sont déjà régulièrement auditionnées par les commissions du Conseil municipal.

Comment faire en sorte que d'autres quartiers dépourvus de tissu associatif profitent des budgets participatifs?

Pour M. Holenweg, c'est un fonctionnement dialectique difficile à prévoir. Il se demande si accorder un budget participatif dans un quartier où il n'y a pas de tissu associatif permettrait l'émergence d'un tissu associatif. Il y a le critère qui établit que c'est un collectif qui doit proposer le projet, et non un-e habitant-e seul-e, ce qui crée un collectif, qui peut ou non perdurer après la réalisation du projet.

Séance du 31 août 2023

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, accompagnée de M^{me} Joëlle Oudard, adjointe de direction au département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)

Pour M^{me} Kitsos, la politique sociale de proximité découle de l'idée que le Service social est le premier échelon au niveau communal pour être au plus près des besoins des habitant-e-s. Cette politique tourne autour de trois axes: la stimulation des liens sociaux, l'information sociale et l'orientation ainsi que des projets prioritaires, ciblés sur les problématiques identifiées par les différents diagnostics de quartier. Les projets participatifs sont étroitement liés à cette politique de proximité. Ils impliquent de travailler en partenariat avec des associations ou directement avec des collectifs d'habitant-e-s. Elle rappelle la charte de participation mise en place par le Conseil administratif en 2016, qui fixe un certain nombre de principes en lien avec la participation citoyenne: l'impartialité et la clarté de l'information, l'écoute active de la population et l'inclusion de toutes et tous, et notamment des personnes qui sont peu accoutumées à exprimer leur

opinion. L'objectif est également d'accompagner des personnes dans un pouvoir d'agir. Le département est en accord avec ce qui est proposé dans ces deux projets de délibérations.

Au niveau du Service social, il y a notamment «La place est à vous» aux Grottes. Cette dynamique est également soutenue au sein du Service de la jeunesse, notamment avec les Maisons de quartier (MQ), et est aussi en lien avec la participation des jeunes. M^{me} Kitsos donne comme exemple engage.ch: des jeunes proposaient des idées de projet, des initiatives, dont un certain nombre a été sélectionné et réalisé. Au niveau du Service de la petite enfance, un certain nombre de projets est également mis en place pour impliquer les enfants dès leur plus jeune âge. La Ville de Genève a reçu à nouveau le label «Commune amie des enfants» de l'UNICEF en 2022. Un des projets mis en place est «Une œuvre, mon doudou et moi» avec le département de la culture et de la transition numérique (DCTN): des enfants entre deux et quatre ans ont pu voter pour leur œuvre préférée.

M^{me} Kitsos mentionne les budgets participatifs inclus dans le budget du Service des écoles. Plusieurs projets ont été menés autour de l'aménagement, comme «Les marches exploratoires», lors desquelles les enfants vont dans les quartiers pour donner une idée de ce que doit être la cité de demain. Une consultation avec des associations, des partenaires scolaires et des enfants a été organisée pour le préau des Pâquis, afin qu'ils puissent donner leur avis.

Au niveau de la direction, M^{me} Kitsos rappelle certains projets menés par M^{me} Alder, comme le «forum social de quartier» avec les diagnostics et plans d'action qui en ont découlé. Il y avait 8 plans d'action et 94 actions proposées: 22 pour les seniors, 19 pour les familles, 21 pour les jeunes, 2 projets spécifiques pour une population migrante cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité et 30 projets plus larges pour l'ensemble de la population. La majorité des projets ont été réalisés et une dizaine est encore en cours. Un autre exemple est celui du Petit-Saconnex, avec le travail piloté par M^{me} Oudard, pour mettre en place un projet dans le but d'avoir une MQ, ce qui a donné lieu à «Ô P'tit-Sac». Un lieu a été trouvé et une subvention accordée; des activités vont commencer. Ce sont des projets qui commencent par le participatif et qui sont ensuite ancrés dans la durée. Le skate-park était aussi lié à ce type de démarche, ou encore l'espace freestyle Montbrillant.

Les projets participatifs permettent à des personnes qui ne veulent pas s'engager en politique de s'exprimer et faire preuve d'un engagement autre. Il est important de soutenir ce type de démarche et d'être innovant démocratiquement. M^{me} Kitsos mentionne le principe de justice redistributive: le choix des projets se fera par des comités composés de jurys ou par des commissions de sélection, et les appels à projets resteront larges afin d'inclure toute la population.

Elle rappelle que l'idée est aussi de toucher des publics plus éloignés. L'objectif est aussi d'avoir un impact structurel en remettant ces projets au cœur de la politique publique et ainsi la faire évoluer. Il est fondamental de rester proche de la population, puisque le but du département est de servir l'intérêt général. Elle relève cependant la question des ressources humaines, du type de commission et de l'organisation à mettre en place. Un des écueils est d'élargir cette initiative au plus grand nombre. Elle ajoute que les personnes les plus dynamiques ou les plus engagées sont celles qui commencent dès leur plus jeune âge.

M^{me} Oudard ajoute que les espaces de quartier sont un des leviers phares, car ils sont attribués tous les trois ans avec un appel à projets, et concernent 170 associations ou collectifs pour quelque 190 activités proposées dans ces espaces. Il s'agit donc d'un dispositif qui naît à partir d'une démarche participative. La journée internationale des personnes âgées du 1^{er} octobre propose une programmation à partir d'un appel aux citoyens et associations, avec le soutien des Antennes sociales de proximité (ASP). La plupart des projets issus du cycle 2018-2020 se sont concrétisés et vivent toujours. La Ville de Genève a reçu la distinction «Ville en santé» de la Fondation Radix pour le projet «Restons dynamiques», qui consiste en un projet de marche sportive dans trois parcs de la Ville, issu du forum social du quartier de Champel.

Questions des commissaires

Des projets en lien avec la végétalisation et l'alimentation, comme des potagers urbains ou des projets s'approchant des caisses alimentaires, seraient-ils envisageables?

Selon M^{me} Kitsos, des projets de végétalisation ont déjà été menés notamment aux Pâquis. Il existe aussi des potagers urbains. Elle indique qu'ils sont ouverts aux propositions.

Selon M^{me} Oudard, un Free-go (frigo en libre-service) a été installé devant l'espace de quartier Le 99 et dans lequel des habitant-e-s du quartier, des associations, des restaurateurs et restauratrices peuvent déposer des aliments qu'ils ne vont pas consommer et les personnes peuvent se servir. Il y a également des collaborations avec la fondation Ma-Terre et le projet Refettorio notamment, qui propose des repas gratuits trois fois par semaine aux personnes âgées en situation d'isolement et de précarité.

Combien coûterait la mise en place de ce type de projet?

M^{me} Kitsos répond que cela dépend de l'ampleur des projets et s'il y a des fonds privés. S'il y a systématiquement une commission, il faut un budget. Le personnel actuel a déjà un certain nombre de projets sur lesquels travailler, notamment en

lien avec la prévention de la santé, le désendettement, avec la convention avec Pro Senectute, sur le mentorat avec les familles en situation de vulnérabilité. C'est la même équipe qui se charge des différents axes mentionnés plus tôt.

M^{me} Oudard ajoute qu'il s'agit d'une équipe dédiée à la coordination et l'animation des espaces de quartier. Cette dernière est aussi mobilisée pour des événements qui contribuent à la cohésion sociale dans les quartiers (fête des voisins, journée internationale de la personne âgée, le programme Activités seniors près de chez vous) et s'occupe de contacter les personnes âgées dans le cadre du plan canicule. D'autres projets sont également développés dans les différents quartiers.

Une commissaire qui a participé à la création d'«Ô P'tit-Sac» indique que ce projet a été mis sur place avec les ressources dont le DCSS disposait, sans crédit supplémentaire. Ainsi pourquoi le budget alloué aux projets participatifs n'est pas augmenté et nécessite un crédit supplémentaire?

M^{me} Kitsos répond qu'il s'agit d'une question d'arbitrage. L'accent a été mis sur la politique de la petite enfance, qui permet de toucher à plusieurs objectifs: l'égalité pour les enfants, l'égalité homme-femme, la pénurie de main-d'œuvre. Le participatif est aussi important car il permet la stimulation des liens, ce qui permet de repérer des situations de précarité et d'isolement et de lutter contre les situations de non-recours aux prestations.

M^{me} Oudard ajoute que le projet «Ô P'tit-Sac» a nécessité des ressources importantes de plusieurs services départementaux et indique qu'il serait difficile de reproduire un tel projet avec le budget actuel. Le bilan de l'expérience lausannoise fait état des ressources humaines assez importantes afin de la réaliser.

La commissaire ajoute que le projet «Ô P'tit-Sac» a attiré des personnes qu'on ne voit pas souvent, notamment des internationaux.

Est-ce que du personnel a dû être engagé pour «Ô P'tit-Sac»?

M^{me} Oudard répond que ce projet a pu être réalisé avec les moyens dont ils disposaient déjà, en période de pandémie.

Est-ce le DCSS qui propose des projets à mettre en place avec la population ou est-ce des associations ou collectifs qui s'adressent au DCSS pour proposer un projet?

M^{me} Kitsos répond que les deux cas de figure existent. Il y a des impulsions du département, notamment avec les appels à projets, comme par celui qui a été fait sur le thème «Faire la société ensemble dans le cadre de la politique d'accessibilité. L'idée était de mettre en lien des associations qui travaillent sur différentes thématiques avec des associations qui travaillent spécifiquement sur

des besoins particuliers, afin que des projets se mettent en place pour développer un réflexe accessibilité. Il y a d'autres cas où ce sont les associations qui ont donné les idées.

M^{me} Oudard ajoute que les projets sont parfois menés ensemble par des associations et des représentant-e-s de la municipalité, notamment les TSHM, qui se rendent compte ensemble d'enjeux existants, par exemple le projet de l'Abri au 99 qui accueille des enfants en situation de précarité pendant les vacances scolaires d'octobre et qui propose un certain nombre d'activités. Ce projet est né de la municipalité mais avec un collectif d'associations autour.

N'y a-t-il pas le risque de mettre en avant certaines associations plus importantes que d'autres? Comment le département fera-t-il pour permettre à toutes sortes de groupes de présenter des projets?

Selon M^{me} Kitsos, il s'agit d'un vrai défi. Pour formuler un projet il faut déjà avoir un certain nombre de compétences, un réseau, une organisation, ce qui fait qu'on retrouve souvent les mêmes personnes. Elle pense que, sur les questions d'engagement, la solution est de démarrer dès le plus jeune âge. Elle donne l'exemple du prix P'tits mômes, Coup de cœur des jeunes lectrices et lecteurs, Occupe l'Alhambra. Les associations ont leur réseau qui inclut aussi des publics spécifiques; elles permettent donc d'inclure des personnes qui ne s'engagent pas forcément politiquement.

Le DCSS faisant déjà beaucoup en termes de participatif, ce projet de délibération constitue-t-il un doublon par rapport à ce qui est déjà fait?

Pour M^{me} Kitsos, l'idée de ces projets de délibérations est d'avoir sur trois ans un véritable budget dédié aux projets participatifs, et qu'au-delà des instances politiques, il y a une commission ou organisation qui a un pouvoir de financement, ce qui va plus loin dans la participation que ce qui existe actuellement. Il est difficile de mettre en place un projet aussi ambitieux avec le budget et les équipes actuels.

Un commissaire rappelle que les projets de délibérations PRD-324 et 327 font suite à l'adoption d'une motion par le Conseil municipal en 2021 pour développer des projets pilotes de budget participatif sans limite de localisation et qu'ils concernent tous les départements car cela peut être des projets d'aménagement matériel, culturels, en lien avec la sécurité, sportifs. C'est une dynamique autre que celle des départements qui consultent les habitant-e-s sur les projets du département. Il s'agit ici de projets déposés par les habitant-e-s et qui peuvent être réalisés s'ils sont jugés réalisables. Le danger évoqué peut être contourné en demandant que ce soient des collectifs d'habitant-e-s créés spécifiquement pour ce projet qui proposent leur projet.

Le DCSS a-t-il actuellement les moyens humains, techniques et administratifs nécessaires pour évaluer les projets qui lui sont transmis ou doit-il se doter de personnel et d'instances supplémentaires?

Selon M^{me} Kitsos, le personnel du département a l'expertise requise, mais il faut une coordination au vu des enjeux transversaux et les suivis de projets représentent une charge de travail conséquente. Si des crédits importants sont donnés, il faut des ressources humaines car le personnel actuel du département a une charge de travail déjà conséquente.

Le fait de mettre un montant annuel peut-il être une contrainte pour l'aboutissement d'un projet? Pour M^{me} Kitsos, il faudrait avoir un peu de souplesse. Certains projets seront plus conséquents que d'autres en termes financiers.

Discussion

Des commissaires pensent qu'il y aura des incidences sur les ressources humaines par la création de postes.

Pour une commissaire, le projet lausannois n'a pas nécessité de personnel supplémentaire pendant sa phase pilote. Si au terme du projet pilote un manque de ressources humaines est relevé, il faudra à ce moment-là combler ce manque. Mais cela reste une phase expérimentale pour l'instant.

Un commissaire dit qu'il ne s'agit pas d'essayer de subventionner une association connue, mais au contraire d'encourager la participation de personnes qui ne prennent jamais part aux consultations, comme les adolescents, les gens qui n'ont pas le droit de vote ou les internationaux.

Pour une commissaire, cela pourrait inciter des personnes installées depuis longtemps à participer davantage, voire se naturaliser.

Séance du 23 novembre 2023

Audition de M. Alfonso Gomez, maire, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, accompagné de M^{me} Julie Schnydrig Kettenacker, cheffe du Service Agenda 21

M. Gomez signale que cette politique publique ne figure pas dans le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif. En se référant à la première phrase du dernier paragraphe de l'exposé des motifs du projet de délibération PRD-324 «De nombreuses villes du monde comme Paris, Grenoble ou Lausanne ont instauré des procédures de budgets participatifs plus ou moins conséquentes», il précise que la structure politique de la Ville de Genève est différente de celle de ces villes: le pouvoir est souvent plus centralisé dans ces villes

qu'en Ville de Genève. Il rappelle le droit d'initiative et le droit de référendum à Genève, ainsi que le nombre élevé d'associations, ce qui va dans le sens de la participation citoyenne, à travers des associations souvent très compétentes dans leur domaine de politique publique et qui ont souvent des projets pointus. Quand on parle de budgets participatifs, cela implique d'accorder un certain montant par quartier pour des projets sans avoir de suivi sur le projet. Une gestion se fait avec la participation des citoyen-ne-s et des services compétents: cela doit être une collaboration entre les deux. Il donne l'exemple de Paris qui a donné des permis pour planter des arbres dans un certain nombre d'espaces, mais qui est revenue en arrière parce qu'il n'y a pas eu de suivi. Il est donc important de s'assurer d'un suivi. La démocratie semi-directe englobe déjà en partie ce type de processus participatif et s'accompagne d'outils comme les subventions ponctuelles ou les contrats de quartier, qui permettent de mener à bien des projets des citoyen-ne-s. Pour lui, ces projets de délibérations sont un peu contraignants.

M^{me} Schnydrig Kettenacker indique que la Ville peut soutenir des initiatives citoyennes par son soutien aux associations, comme le fait notamment l'Agenda 21. Le budget participatif de la Ville de Lausanne concerne des associations ou des collectifs d'au moins trois personnes; il y est donc un minimum structuré et construit.

Elle a l'impression qu'on confond la mission d'un service transversal avec la mission de fond de l'Agenda 21. Ce dernier est un service qui fait de la participation sur certains projets ainsi que des appels à projets, construit des projets ou des prestations sur un mode participatif ou consultatif, mais cela ne signifie pas que la participation fait partie de ses missions premières. Il n'est actuellement pas possible d'ajouter une mission de participation au sein du service, car cela constitue presque un pôle à part entière. Elle estime que cela relèverait plutôt du DCSS. Cependant, sur des projets liés à sa mission, l'Agenda 21 peut faire du participatif avec des personnes expertes dans leur domaine. La procédure administrative en Ville de Lausanne est très chronophage et demande un certain nombre de compétences ainsi que la mise en place d'une plateforme qui permet de déposer les projets et de voter pour les projets préférés. L'idée est intéressante, mais génère un travail administratif important qui ne serait pas absorbable actuellement au niveau de l'Agenda 21.

M. Gomez ajoute que plusieurs contrats de quartier sont tombés, mais que le plus petit jardin botanique de Suisse a été inauguré cet été à Saint-Jean grâce à un projet de quartier. Il estime que ce type de processus a plus de sens en Ville de Genève que le modèle de budget participatif demandé par les projets de délibérations. Cela peut avoir du sens dans certaines grandes métropoles où les services publics ne sont souvent pas très présents.

Questions des commissaires

Comme il semble y avoir une impatience liée à la lenteur politique qui laisse penser certaines personnes qu'un budget participatif leur permettrait d'arriver plus vite à leurs fins, que serait-il possible de faire pour rassurer et renforcer les liens avec les associations pour les impliquer davantage?

M. Gomez répond que les projets de végétalisation effectués à la Terrassière et à effectuer aux Grottes et aux Pâquis sont rapides parce que la Ville de Genève intervient comme propriétaire privé. Cependant, il y a des contraintes supplémentaires pour faire la même chose sur l'espace public. Il comprend qu'il y ait cette impatience, certaines propositions restent longtemps en commission par exemple. Il estime cependant que la Ville est assez réactive quand il y a des projets provenant d'associations et de citoyen-ne-s.

Le projet de délibération PRD-324 indique qu'il serait possible de recevoir une participation financière de la Confédération afin de diminuer les coûts de la mise en place de ces budgets participatifs. Est-ce bien le cas?

M. Gomez suppose que ce sont des dotations participatives pour des projets précis, et non pour financer un budget participatif tel que demandé dans les projets de délibérations.

Serait-il possible à l'Agenda 21 de faire de la co-construction de projets, comme cela se fait pour l'appel à projets pour lutter contre le racisme anti-Noir.e.s, en donnant des moyens supplémentaires à l'Agenda 21 ou au département 5, ce qui permettrait de mettre la population au centre de ces projets?

M^{me} Schnydrig Kettenacker répond que cela se fait déjà pour un certain nombre de projets. L'Agenda 21 reçoit parfois des demandes de subventionnement pour des projets qui ne sont pas encore vraiment aboutis. Le service accorde dans ces cas une petite subvention et accompagne l'association au niveau de son projet afin d'avoir un suivi en termes de conformité. Cela permet de créer des projets ensemble, par exemple le projet «Objectif zéro sexisme dans ma ville». La structure associative permet de dépasser les limites en termes de ressources administratives et de rapidité du service. M. Gomez ajoute que le service «Agenda 21 – Ville durable» a reçu encore aujourd'hui deux projets provenant d'associations.

M^{me} Schnydrig Kettenacker indique qu'ils ont décidé d'arrêter le projet susmentionné car les appels à projets ont fait connaître le service Agenda 21 comme compétent en la matière et pouvant subventionner ce type de politique publique. Le service a actuellement suffisamment de demandes pour allouer tous ses fonds sans avoir à faire d'appel à projets. Cela se retrouve également pour les questions de climat, d'égalité et de diversité.

M. Holenweg, motionnaire, indique que l'idée de ces projets de délibérations n'est pas de demander aux associations de faire des propositions, mais plutôt de contourner les associations pour atteindre directement la population.

A quel niveau se situe le manque de moyens de la Ville pour assurer un véritable processus de budget participatif qui est un budget à la disposition des habitant-e-s pour des projets répartis dans les différents départements?

M. Gomez indique que cela est déjà fait dans différents services et dans les contrats de quartier. M^{me} Schnydrig Kettenacker précise que la Ville de Lausanne a créé un service dédié au pilotage des budgets participatifs. Cela demande des ressources humaines.

Lausanne a-t-elle un service équivalent à l'Agenda 21? M^{me} Schnydrig Kettenacker répond que oui, mais qu'il ne gère pas les budgets participatifs.

Séance du 14 décembre 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée par M. Nicolas Betty, chef de service de l'AGCM

M^{me} Perler indique que le projet de délibération PRD-327 concerne davantage le DACM que le projet de délibération PRD-324. Elle expliquera ce qui se pratique au niveau du DACM. Elle rappelle la réponse du Conseil administratif à la M-1642. La politique que M^{me} Perler a souhaité mener dans le département a été de s'adapter au fait que les projets sont sur un temps long, que les habitant-e-s et les associations sont impatient-e-s et aimeraient à la fois que leur quartier soit aménagé et aménager eux-mêmes.

C'est aussi pour cette raison qu'elle s'intéresse à la collaboration entre les habitant-e-s et les collectivités publiques sur des petits projets depuis de nombreuses années. La revue *Rue de l'Avenir* fait état des différents projets menés, les biais et les difficultés rencontrés lors de la mise en place de projets en collaboration avec la population. Lors de son arrivée au DACM, M^{me} Perler a demandé, au vu de la longueur des projets, de s'organiser pour favoriser l'urbanisme tactique.

Dans le cadre de son année de mairie, elle a mandaté deux chef-fe-s de projet spécialisé-e-s en projets participatifs. Quatre projets ont été élaborés dans quatre quartiers. Un des projets n'a pas pu être réalisé car le crédit nécessaire dépassait le budget alloué de manière trop importante. Aux Pâquis, c'était le projet arbres itinérants (arbres dans des pots mobiles). A Champel, la mise en place de bancs pour les aîné-e-s, projet qui a depuis été repris et adapté par les services et qui sera implanté entre fin 2023 et 2024. Aux Minoteries, des aménagements ont été

effectués, notamment un parc à chiens et des balancelles végétalisées. Mener ces projets participatifs s’est avéré très intéressant et très chronophage. Ce type de projet favorise les relations entre les habitant-e-s. Cependant il est nécessaire d’offrir un accompagnement aussi dans la durée, notamment pour continuer à animer l’espace; sinon le risque est que les espaces soient délaissés et mal utilisés dans la durée comme pour trois rues en transition fermées à la circulation qui ne sont pas animées en dehors des terrasses estivales.

La volonté est de mettre en place des projets avec les habitant-e-s, mais il faut assurer la présence pendant l’élaboration du projet et l’accompagner par la suite. M^{me} Perler mentionne plusieurs initiatives menées dans le cadre du PDCom: le réaménagement de la pointe de la Jonction qui est un projet de co-construction avec une structure mise en place pour assurer la relation avec les associations (occupation temporaire dans l’attente du réaménagement), la mise en place du skate-park temporaire sur la parcelle Montbrillant à l’initiative des jeunes du quartier accompagnés par le DCSS et le DACM, le projet de la Croix-Verte, pour lequel une rencontre a eu lieu courant novembre avec les associations du quartier pour définir des aménagements temporaires mais aussi réaliser à terme la Croix-Verte.

D’une manière générale, une information est faite aux habitants, associations et commerçants du quartier concerné pour présenter le projet. Concernant les budgets participatifs, les conclusions tirées de l’expérience de Lausanne et d’autres villes sont les mêmes au sein du DACM: il est important de poursuivre dans cette voie parce qu’il y a une demande très forte des habitants d’être associés très fortement à ce qu’il se passe dans l’espace public. Cela permet de préfigurer les aménagements futurs, car ce sont eux qui connaissent leurs besoins. Mener un projet est un véritable métier et les habitants sont souvent démunis face aux difficultés et aux contraintes qui se présentent. Il faut donc prévoir un accompagnement.

M. Betty résume les démarches en cours avec le collectif des associations des Pâquis qui concerne le projet de délibération PRD-327: M^{me} Perler, M. Betty ainsi qu’un adjoint de direction ont rencontré Bien vivre aux Pâquis le 9 novembre 2023, rencontre initiée à la fois par le collectif et par M^{me} Perler. Dans le cadre du projet Croix-Verte, des réflexions ont été engagées par l’AGCM pour commencer à définir un programme, comment porter ce projet et co-construire avec les associations d’habitants et les commerçants. L’objectif est de déposer une demande de crédit d’étude en 2024. Cette demande vise à financer toutes les études, dont un mandat de spécialiste en démarche participative, au vu de la volonté de participation totale de la part de Bien vivre aux Pâquis dans le projet. Dans le cadre de cette réunion, une visite des rues piétonnes avec les associations a eu lieu fin novembre. Sur la base des études faites par les associations, ils ont convenu de travailler sur des microprojets pour les rues déjà fermées, microprojets qui ont

été identifiés avec elles sur site. Il a été demandé aux collectifs de réfléchir à leur organisation et leur manière de travailler pour ce projet.

Il indique que le projet de délibération PRD-327 s'inscrit dans l'état d'esprit des associations et du DACM. Un montant d'étude est déjà inscrit dans la proposition PR-1544, votée par le Conseil municipal, qui vise à faire des aménagements de mobilité douce dans différents secteurs de la Ville. L'idée est de mettre en place des premiers aménagements simples, qui permettront de tester une mise en situation des potentiels aménagements futurs. Cette demande de crédit apporte le financement en termes d'étude pour ces microprojets. Ils font la proposition que le projet de délibération PRD-327 permette d'animer ces aménagements temporaires avec le tissu associatif et les services de la Ville. Le financement relatif à l'animation n'a en effet pas été intégré dans la proposition PR-1544, alors que c'est un élément essentiel pour une occupation positive des lieux. Ce projet de délibération PRD-327 pourrait aussi (pré-)financer le lancement d'un mandat pour un-e spécialiste en conduite de démarche participative. Dans le crédit d'étude qui sera déposé pour la Croix-Verte, il est prévu d'avoir à la fois la partie habituelle de mandataires et une partie pour un montant spécifique pour ces spécialistes. Le financement par ce projet de délibération permettrait de commencer déjà le travail avec le mandataire. Ils proposent également de modifier légèrement l'esprit du projet de délibération pour préciser que cela s'adresse à un collectif d'habitant-e-s et non à un-e habitant-e tout-e seul-e.

Concernant l'enveloppe de 200 000 francs prévue pour 10 projets, M. Betty demande un peu de souplesse pour mieux répondre aux projets des habitants en n'inscrivant pas un plafond maximum à 20 000 francs par projet. Actuellement, quatre ou cinq projets sont en discussion avec le collectif des Pâquis, dont certains qui dépassent 20 000 francs. M^{me} Perler indique qu'il se peut qu'il y ait beaucoup de demande aux Pâquis, mais il n'y a actuellement pas les moyens au DACM pour mener autant de projets. D'où la souplesse demandée. Un des projets concerne la rue des Buis qui présente actuellement un défaut de sécurité pour les enfants sur le chemin de l'école ou du parascolaire. Plusieurs pistes ont été abordées avec le collectif d'habitant-e-s, dont celle de fermer la rue pendant certains moments, ce qui nécessiterait la mise en place d'une signalétique ainsi que de personnel de patrouille scolaire. Le projet de délibération pourrait financer les patrouilleur-euse-s scolaires dans le cadre d'une mise à l'essai. D'autres réflexions sont en cours pour garantir que les vélos ne rentrent pas dans les zones piétonnes aux Pâquis, ce qui nécessiterait du mobilier urbain. Ils imaginent aussi la mise en place d'un conteneur de jeux mobile qui nécessiterait que quelqu'un ouvre ce conteneur en début de journée et le ferme en fin de journée.

Questions-réponses

Est-il envisageable de pérenniser les arbres actuellement en pot en les plantant?

M^{me} Perler répond que l'idée était que ces arbres puissent être ensuite plantés avec les habitant-e-s.

Elle ajoute que plusieurs couches se sont superposées: il y avait une mission de base à l'AGCM, puis des objectifs climatiques avec le nouveau Conseil administratif, puis une stratégie de végétalisation, une stratégie climat, des projets d'urbanisme tactique et la pérennisation d'un projet mairie. Tout cela doit s'organiser et les administrations respectives de chaque département doivent se coordonner. Elle ajoute que M. Tornare avait mis en place des budgets participatifs. Un projet est en cours avec M. Gomez et elle-même sur les Pâquis pour 2024, dans le cadre duquel ils souhaitent prendre en compte ces arbres qui risquent de déperir dans leur pot. Ils les planteront dans des endroits déjà identifiés.

Quelle est la différence entre la proposition PR-1544 et la nouvelle proposition qui sera prochainement déposée?

M. Betty répond que la proposition PR-1544, déjà votée, est ciblée pour faire des aménagements provisoires de type urbanisme tactique, dans des rues déjà fermées à la circulation. La proposition d'étude qui sera déposée normalement au printemps 2024 permettra de lancer les études d'aménagements définitifs de l'ensemble du périmètre de la Croix-Verte.

Quel type d'animations manque-t-il?

M. Betty répond que pour la proposition PR-1544, il s'agirait de l'achat d'un conteneur pour des jeux, de payer une association ou un prestataire qui vienne ouvrir et fermer les jeux et peut-être même qui soit présent une partie de la journée pour réguler et animer ces jeux ainsi que de financer des travaux de signalisation et de marquage et potentiellement des prestations de type patrouilleur-euse scolaire pour accompagner les enfants sur le chemin de l'école. D'autres animations sont également envisageables. M^{me} Perler donne l'exemple du petit terrain de football mis en place aux Grottes, pour lequel quelqu'un vient fermer et ouvrir, accompagner et s'assurer qu'il n'y a pas de débordement.

Ont-ils été sollicités par Bien vivre aux Pâquis ou une autre association sur l'aménagement de trottoirs dans la zone chaude qui n'a aucuns bancs, entre autres?

M^{me} Perler répond ne pas avoir entendu de demande de collectifs aux Pâquis concernant cette situation, mais cela ne signifie pas que les trottoirs ne seront pas rénovés. M. Betty ajoute qu'il y a plutôt eu des sollicitations au niveau du service logistique et manifestations et de celui de l'espace public, pour des toilettes publiques et des bancs notamment.

Une convention de partenariat est-elle envisagée avec les associations des Pâquis pour les impliquer dans le projet et qui pourraient notamment participer à la gestion du conteneur de jeux?

M^{me} Perler répond que tout dépend du projet et de la collaboration mise en place. S'il y a du matériel d'utilisation propriété de la Ville, des conventions se font, notamment avec les Maisons de quartier (MQ). M. Betty ajoute qu'ils n'ont pas encore parlé de convention avec le collectif, mais que cela viendra. Il fait le parallèle avec les potagers urbains, pour lesquels le point d'entrée est l'Agenda 21, qui sollicite ensuite plusieurs services qui ont leur mot à dire, puis une convention est signée pour éviter les situations où plus personne ne se charge des potagers pendant l'été notamment parce que tout le monde est absent.

Quel est le degré d'implication des associations souhaité par le DACM pour le déploiement du projet de délibération PRD-327?

M^{me} Perler répond que dans l'esprit du projet de délibération ce sont les habitant-e-s qui proposent des projets. Dans la situation des Pâquis, Bien vivre aux Pâquis souhaite être impliquée de manière totale, la Ville s'adaptera à la demande. M. Betty ajoute que d'un point de vue technique et administratif, c'est aux services de trouver les moyens de répondre au collectif. L'exigence serait d'avoir une continuité d'interlocuteurs et qu'ils aident à défendre le projet, ainsi que faire remonter des informations avec justesse.

Ne faudrait-il pas, d'un point de vue politique, profiter pour mettre en place un partenariat qui permette d'optimiser la réponse des associations?

M^{me} Perler indique que l'enjeu est d'occuper, entretenir et faire vivre l'espace dans lequel un projet est déployé. La question est de savoir quel degré d'exigence il est possible d'avoir avec un collectif d'habitant-e-s qui ont un projet.

Est-il possible d'associer un projet de délibération de budget participatif avec le financement d'un poste de travail? Si oui, le montant de 200 000 francs paraît-il suffisant?

M. Betty répond que le travail en cours avec le collectif des Pâquis commence par des micro-projets proposés par le collectif. Leur démarche actuelle est de se concentrer sur quatre projets qui peuvent être couverts par les 200 000 francs envisagés dans le projet de délibération. Dans la mesure où cette démarche participative s'annonce longue, ils ont besoin d'un-e spécialiste pour engager ces discussions, conduire et animer des réunions et concilier des intérêts divergents. Il pourrait être opportun d'amender ce projet de délibération pour qu'il comprenne également un montant supplémentaire destiné à financer un mandat. Il serait plus logique d'inclure cela dans la proposition qui sera déposée au printemps 2024, mais cela signifie que d'ici là il n'y aura pas de spécialiste en démarche participative. M^{me} Perler ajoute que cette compétence sera nécessaire dans tous les cas. Il faudra prévoir de

mandater quelqu'un pour aider à la mise en œuvre des projets participatifs et les superviser, afin qu'ils aboutissent à la satisfaction des habitant-e-s.

M. Betty indique qu'il y a 200 projets en cours au DACM, il serait donc difficile d'en ajouter dans l'immédiat.

Cela consiste-t-il en une création de poste?

M^{me} Perler répond que ce n'est pas une création de poste mais un mandat.

La difficulté rencontrée par le département provient-elle du fait que les projets participatifs demandent beaucoup de temps et de disponibilité de la part des collaborateur-trice-s?

M^{me} Perler confirme. Les conclusions de l'expérience lausannoise montrent qu'il est nécessaire de prévoir un accompagnement dans la durée.

Le matériel à la plage des Eaux-Vives est mis à la disposition de la population avec une application. Est-il envisageable de l'utiliser pour les conteneurs de jeux proposés, pour éviter que quelqu'un ne doive ouvrir et fermer?

M^{me} Perler répond qu'elle n'a pas entendu de retour négatif concernant ce système. Toutefois il est utile que quelqu'un s'assure que les jeux soient toujours en bon état d'usage. Tout dépend du projet et de l'autonomie que cela exige.

Elle rappelle que pour qu'un projet soit participatif jusqu'au bout, cela nécessite un accompagnement pour aider à organiser la suite et s'assurer que le projet continue à vivre. M. Betty illustre le propos avec l'exemple de Montchoisy: les associations étaient très motivées, ils ne se sont donc pas inquiétés de l'activité qu'il allait y avoir une fois la rue fermée, mais finalement aucune animation n'a été mise en place.

M^{me} Perler indique qu'il est important d'identifier pourquoi cela n'a pas marché et d'amener les habitant-e-s à avoir une autonomie dans la gestion du projet une fois qu'il a été mis en place.

Serait-il possible de stipuler dans le contrat de prestation que l'espace doit être bien tenu et qu'en cas de détérioration du matériel il doit être remis en ordre?

M^{me} Perler répond que le rôle d'une administration, quand de l'argent public est engagé dans des projets, est aussi de réfléchir à comment amener les habitant-e-s à être responsables de leur projet et de leur espace. C'est également l'objectif du projet participatif. Mais il faut aussi prévoir quoi faire si des imprévus se présentent, pour continuer à faire vivre le projet.

Comme il s'agit de petits budgets et que le projet participatif doit être contractuel pour être accepté, afin de garantir que les initiateurs du projet s'en occuperont jusqu'au bout, faut-il nécessairement un accompagnement?

M^{me} Perler répond que quand de l'argent public est engagé, il faut aussi rendre compte de son utilisation. Il ne suffit pas d'inscrire dans une convention que quelque chose doit être fait pour s'assurer que cela sera effectivement fait.

Séance du 21 décembre 2023

Amendements

Le Parti socialiste propose de supprimer à l'article premier «budgétaire supplémentaire pour un montant» car on n'est plus dans le cadre du budget.

L'amendement est accepté par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) et 6 abstentions (2 LC, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Ajout d'un quatrième tiret à l'article premier: «le Conseil administratif présentera au Conseil municipal un bilan de ce projet pilote»

L'amendement est accepté par 9 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 LC) et 5 abstentions (1 LC, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Remplacement de 2023 par 2024 à l'article 3

L'amendement est accepté par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) et 6 abstentions (2 LC, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Prises de position

Le Parti libéral-radical ne votera pas ce projet de délibération, non pas parce qu'il trouve cette idée mauvaise, mais parce qu'il y a déjà des groupes de travail dans les quartiers souvent sous la tutelle d'un-e magistrat-e et que les groupes 31 dans les budgets servent à financer ce genre de choses. Le Parti libéral-radical ne voit donc pas pourquoi remplir la caisse des groupes 31 alors qu'ils et elles peuvent déjà le faire à l'interne.

Les Vert-e-s accepteront ce projet de délibération. Il y a quelques années, la CCSJ a déjà voté positivement une motion sur le budget participatif, à laquelle la magistrate a répondu de manière peu convaincante. Les Vert-e-s souhaitent un changement de paradigme: que les projets viennent des habitant-e-s. Les habitant-e-s des Pâquis, souvent rencontré-e-s lors d'auditions à la CCSJ, ont mis en évidence qu'il s'agit d'un quartier très investi avec beaucoup d'associations mais qu'il manque de soutiens et de financements pour des projets concrets qu'ils et elles souhaitent mettre en place pour faire face aux différentes problématiques du quartier. Le projet pilote défendu dans ce projet de délibération pourrait montrer qu'avec des projets venant directement des habitant-e-s et faits directement par eux/elles il est possible d'avoir un impact positif sur la qualité de vie, d'autant

plus que cela coûtera moins cher à la Ville car les habitant-e-s seront partie prenante de la mise en place de ces projets.

Le Parti socialiste a l'impression que le Parti libéral-radical a bien compris ce qu'est un budget participatif: c'est un budget accordé aux habitant-e-s, et non aux départements. Il ajoute qu'il n'y a pas d'engagement de personnel supplémentaire, ni de création d'un service supplémentaire. A Lausanne, toute la population est appelée à voter sur les projets. Les budgets participatifs associent des habitant-e-s qui ne sont pas forcément militant-e-s dans les associations dites représentatives, ce qui permet d'élargir le cercle de la participation des habitant-e-s. Le Parti socialiste acceptera le projet de délibération.

Ensemble à gauche a toujours été pour la participation des habitant-e-s et est donc en faveur de ce budget participatif.

Vote du projet de délibération

Le projet de délibération amendé est accepté par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 6 non (2 LC, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Le Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à financer, dans le cadre d'un projet pilote de budget participatif, des projets de collectifs d'habitants et d'associations des Pâquis (défini par les limites de l'arrondissement électoral), à raison d'un maximum de 20 000 francs par projet:

- les projets doivent être proposés par des collectifs ad hoc ou des associations existantes. Ils doivent être chapeautés par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité;

- toute personne physique, majeure ou mineure, sans considération de son statut légal à Genève, peut être membre du collectif ad hoc proposant le projet;
- après étude des projets sous leur aspect technique (réalisation), financier et légal (respect des limites des compétences municipales) par le département, leur mise en œuvre sera assurée en commun par leurs auteurs et les services municipaux idoines;
- le Conseil administratif présentera au Conseil municipal un bilan de ce projet pilote.

Art. 2. – Les charges prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2024.

27 janvier 2024

B. Rapport de minorité de M^{me} Patricia Richard.

Le PLR n'a pas voté ce projet de délibération, non pas parce qu'il trouve cette idée mauvaise, mais parce qu'il y a déjà des groupes de travail dans les quartiers souvent sous la tutelle d'un magistrat.

Les groupes 31 dans le budget servent précisément à financer ce genre de projets.

Le PLR ne voit donc pas de raisons de voter des crédits complémentaires alors qu'ils et elles peuvent déjà le faire à l'interne.

Les habitants des Pâquis ont-ils donc besoin d'argent pour se réunir et travailler sur des projets?

Dans tous les quartiers, il existe des associations, qui se réunissent bénévolement et qui discutent de projets, elles posent des pétitions et reviennent vers nous pour nous demander de les appliquer, elles n'ont pas besoin d'argent pour le faire, juste de notre soutien pour réaliser ces mêmes projets, pour autant qu'ils rentrent dans notre ligne politique.

Le PLR soutient les projets citoyens, sans argent supplémentaire.